

# Safety Information



Voor de Nederlandstalige versie, zie onze [webpagina](#).

Cher contractant,

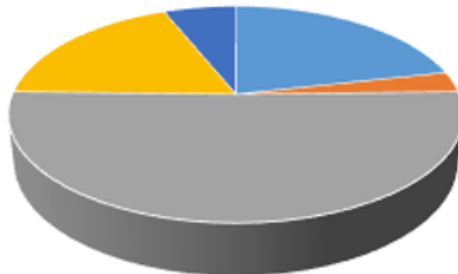
Maintenant que 2023 est bien entamé, il est grand temps de vous donner une mise à jour de Contractor Safety Management.

Dans ce courrier, vous trouverez :

- Quelques chiffres et analyses intéressants pour 2022
- L'équipe Contractor Safety Management
- Q&A036 – Gestion de l'induction dans une travée en construction
- Rappel de l'IN309 - Travaux souterrains dans ou à proximité des installations d'Elia
- Règles classiques du chargement/déchargement lors d'opération de levage

## 2022 : quelques chiffres

En 2022, vous avez travaillé **plus de 3,6 millions d'heures** pour le compte d'Elia. **195 événements indésirables** nous ont été signalés. Nous vous remercions pour ces notifications et insistons en même temps sur le fait que nous devons continuer nos efforts pour atteindre notre ambition – 0 accident.



99 Situations dangereuses
12 Presque accidents
6 Premiers soins
42 Accidents de travail
36 Infractions

5 causes principales :

- La méthode de travail
- Les manipulations
- L'identification de câbles souterrains
- Equipements de travail mobiles (nacelle, camion)
- Autorisations d'accès et/ou de travail pas en ordre

Au total, les 42 accidents ont entraîné **502 jours d'incapacité de travail**. Un peu plus de 50% des blessures concernaient **les mains et les pieds**.

## L'équipe Contractor Safety Management

L'équipe CSM a le plaisir d'accueillir de nouveaux collaborateurs ! Voici un récapitulatif des rôles de chacun.



### **Karima Dahmani - Contractor Safety Manager**

Responsable du service CSM : gestion des projects & définition de la stratégie à suivre.

[Karima.Dahmani@elia.be](mailto:Karima.Dahmani@elia.be)



### **Charlotte Peeters - Contractor Safety Expert**

Support du CSManager : gestion de l'équipe opérationnelle

[Charlotte.Peeters@elia.be](mailto:Charlotte.Peeters@elia.be)



### **Guy Dewez - Contractor Safety Officer**

Collaborateur opérationnel : apporte son support aux contractants dans le Sud

[Guy.Dewez@elia.be](mailto:Guy.Dewez@elia.be)



### **Allan Deryck - Contractor Safety Officer**

Collaborateur opérationnel : apporte son support aux contractants dans le Nord

[Allan.Deryck@elia.be](mailto:Allan.Deryck@elia.be)

## **Q&A036 – Gestion de l'induction dans une travée en construction**

Curieux de savoir comment limiter les risques liés à l'induction dans un poste en projet et plus précisément dans le cadre de la construction d'une travée ? Dans ce cas, le Q&A036 est le document à consulter !

Consultez [Q&A036](#)

## **Rappel de l'IN309 – Travaux souterrains dans ou à proximité des installations d'Elia**

En 2022, presque 10% des déclarations de situations dangereuses avaient pour cause le non-respect de l'IN309 – travaux souterrains dans ou à proximité des installations d'Elia. C'est pourquoi nous souhaitons vous rappeler les règles de base. Avant de commencer tous

travaux souterrains tels que le forage, les travaux câbles et les travaux d'excavation, les principes de base sont les suivants :

- Demander les plans d'impétrants ;
- Repérer les câbles ;
- Effectuer des pré-fouilles.

Même lorsque ces trois étapes ont été exécutées, il y a encore des probabilités de découvrir des câbles sous-tension non existants sur les plans.

Nous vous invitons à consulter à nouveau l'[IN309](#).

## Règles classiques du chargement/déchargement lors d'opération de levage

*La réglementation ne donne aucune définition « des équipements de travail servant au levage de charges ». Cela signifie en fait que cette notion doit être vue très largement. Outre les appareils de levage évidents (tels que les grues, les grues à tour, les palans, etc.), tous les équipements de travail qui servent à hisser ou lever des charges, même pour les petites hauteurs, sont visés. (Source: [SPF - SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL - Emploi, Travail et Concertation sociale](#))*

L'utilisation d'appareils de levage est régulièrement citée comme cause d'accident. Pourtant, ce n'est pas la réglementation qui manque sur le sujet. Elle est présente du montage des appareils de levage à l'utilisation d'accessoires de levage adaptés et aux procédures de travail, à la coordination de la sécurité jusqu'à la formation du personnel.

Un accident dans notre carrière est un accident de trop ! Par notre comportement correct sur les chantiers et dans notre vie de tous les jours, nous pouvons éliminer tous types d'accident.

Sur un chantier, lors d'une opération de levage, des règles simples permettent d'éviter l'accident:

- Des mesures doivent être prises pour que les travailleurs ne soient pas présents sous les charges suspendues (balisage, etc...) ;
- Il n'est pas permis de faire passer des charges au-dessus des lieux de travail non protégés occupés habituellement par des travailleurs ;
- Comme alternative, la zone de danger doit également être balisée et signalée. L'opérateur signale qu'il va lever des charges et que les travailleurs doivent quitter la zone de danger ;
- Guider la charge à distance respectable en utilisant des accessoires correctement adaptés ;

Ne jamais se trouver entre la charge et un obstacle lors du guidage de celle-ci. (Mur, clôture, piquet, escalier, ...)

Selon le résultat de l'analyse de risque, si le bon fonctionnement des travaux ne peut être assuré avec ces points simples, des procédures appropriées doivent être définies et appliquées.

Les mesures de prévention proposées seront reprises dans le Plan de Sécurité Santé et les accords passés entre les différentes parties présentes seront mentionnés dans le journal de coordination.

Les principales opérations de levage à effectuer doivent être rappelées dans le 360°.

Sûrement et sainement vôtre,

Het team Contractor Safety Management Elia



Editeur responsable  
Dahmani Karima - Contractors Safety Manager

Votre adresse e-mail est uniquement utilisée pour vous envoyer les Newsletters et communications d'Elia. Vous pouvez à tout moment utiliser le lien de désabonnement intégré à notre Newsletter ou à nos communications. Toutes les informations sur le traitement de vos données à caractère personnel sont disponibles dans [notre politique de confidentialité](#).